

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 16 avril 2025

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme DARRIEUTORT,
Mme LARRIBAU, Mme VANCAUWENBERGE,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MAURIN, Mme MOLINA (démissionnaire),
Mme SANCHEZ (démissionnaire)

ABSENTE : Mme MAZILIÉ

Délibération n° 01-16042025

OBJET: BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Monsieur le Président rappelle la suppression du dispositif des bourses départementales. Il précise toutefois qu'un étudiant peut solliciter les services sociaux du CROUS et de l'Université, en capacité de solliciter des fonds d'aides départementaux auprès des services sociaux du Département.

Monsieur le Président rappelle que la bourse communale versée par le CCAS, s'élevait à 135 € pour l'année universitaire 2023/2024.

Monsieur le Président propose que les étudiants lonsois de l'enseignement supérieur, bénéficiaires d'une bourse nationale, puissent continuer de percevoir la bourse communale versée par le CCAS pour l'année universitaire **2024-2025**,

Il propose de fixer le montant de cette bourse à **140 €**, et ce toujours au vue d'une attestation d'assiduité, de l'attestation de la bourse nationale **2024/2025**, d'un relevé d'identité bancaire et d'un justificatif de domicile.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ACCORDENT une bourse aux étudiants lonsois de l'enseignement supérieur de **140 €** pour l'année 2024-2025.

PRÉCISENT que cette bourse sera payable jusqu'au 31/10/2025.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS



Nicolas PATRIARCHE